La législation islamique, et qui a le droit de légiférer en islam?

Écrit par Gharib Al-Dyar le Mercredi 4 Sha'bane 1442

Qui a droit à légiférer en islam? Et avant cela, quelle est la législation islamique? C'est ce que nous saurons à travers les axes suivants:

- Le sens de la législation en droit
- Définition idiomatique de la législation islamique
- Qui a le droit à légiférer dans l'Islam
- Sources de la législation islamique
- Les législateurs de notre temps

Définition de la législation en droit

Un ensemble de règles générales abstraites et contraignantes émises par l'autorité publique compétente du pays qui autorisent, interdisent ou réglementent un droit ou un groupe de droits.

En d'autres termes, il s'agit de toute règle juridique émise par l'autorité compétente dans un document écrit.

Définition idiomatique de la législation islamique

Le sens de la législation islamique est idiomatiquement un ensemble de lois divines qui s'imposent à toute la nation musulmane, rendant des choses licites, ou illicites, et imposant les actes rituelles, comme la prière, le jeûne, la zakat, les dispositions relatives aux ventes, au mariage, au djihad, etc. Les lois de Dieu sont appelées charia, afin que les gens puissent s'y référer pour savoir ce que Dieu leur a ordonné de faire.

Qui a le droit de légiférer dans l'islam

Si vous regardez le Coran, vous constaterez que la législation dans l'islam est un droit purement divin, parce que nous sommes Ses serviteurs et la subsistance est Sa subsistance, et alors Il a le droit de légiférer pour nous tout ce qu'il veut, car nous sommes Sa propriété, gloire soit à Lui. , et notre Seigneur, le Tout-Puissant, a expliqué cela dans Sa parole:

Jonas (Yūnus):59 - Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites ? - Dis : "Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou bien forgez vous (des mensonges) contre Allah" ?

La subsistance est Sa subsistance, et donc c'est une transgression que nous procédons, à rendre licite ou illicite ce que nous ne possédons pas, pour ceux qui nous appartiennent pas.

Ce sens, c'est-à-dire le shirk de la législation, a été stipulé par notre Seigneur, le Tout-Puissant, également dans sa parole:

La consultation (Ash-Shūraá):21 - Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtiment douloureux.

Dieu, qu'Il soit glorifié, est donc le seul à avoir le droit de légiférer dans l'Islam.

Sources de la législation islamique

Il va de soi pour ceux qui connaissent l'essence de l'Islam que la source de la législation est notre Seigneur seul, car c'est Lui seul qui a le droit de légiférer.

Par conséquent, les sources de la législation islamique sont la révélation de Dieu Tout-Puissant, c'est-à-dire le Coran et la Sunna uniquement, car nul autre que le Coran et la Sunna ne nous est venu de Dieu.

Il a stipulé ce sens clairement, alors Il a ordonné que Sa révélation soit suivie exclusivement quand il a dit:

Al-Araf (Al-'A`rāf):3 - Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.

Et dans Son dicton:

Les bestiaux (Al-'An`ām):106 - Suis ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur. Point de divinité autre que Lui. Et écarte-toi des associateurs.

Informant sur Son prophète, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix, a déclaré:

Al-Araf (Al-'A`rāf):203 - Quand tu ne leur apportes pas de miracles, ils disent : "Pourquoi ne l'inventes-tu pas ? " Dis : "Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé de mon Seigneur. Ces [versets coraniques] sont des preuves illuminantes venant de votre Seigneur, un guide et une grâce pour des gens qui croient.

Par conséquent, les sources de la législation pour les musulmans sont exclusivement la révélation.

Les législateurs de notre temps

La oumma suit depuis de nombreux siècles les mujtahids qui sont les législateurs avec Dieu dans la religion de Dieu, et c'est pourquoi Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu'ils faisaient, au point que Allah a donner l'autorité à d'autres nations contre oummah afin qu'ils aient occupé sa terre et asservi son peuple, et ont établi ce que l'on appelle des États modernes qui désobéissent ouvertement à Dieu et prennent des législateurs. Ils légifèrent tout pour le peuple et sont appelés l'autorité législative.